

03 AVR. 2024

SLOW

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET :

CREATION,
ACTUALISATION ET
CLOTURE DES
AUTORISATIONS DE
PROGRAMME ET DE
CREDITS DE PAIEMENT
(APCP) - BUDGET
TRANSPORTS URBAINS

N° CC_2024_0026

Séance du : mercredi 27 mars 2024

Convocation du : 14 mars 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET, Julien BEAUCHOT

Représentés :

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Ines AYEYB par Mylène SAILLET RAPHOZ, Maryline BOUCHÉ par Pascal SAUGE, Djamel DJADEL par Gabriel DOUBLET, Chadia LIMAM par Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS par Michel BOUCHER, Bernard BOCCARD par Claude ANTHONIOZ, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Nadine JACQUIER par Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI par Julien BEAUCHOT

Excusés :

François LIERMIER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Matthieu LOISEAU, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Yves CHEMINAL, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

La présente délibération a pour objet, conformément à l'article R 2311-9 du code général des collectivités territoriales, la révision des autorisations de programme (AP) du budget des Transports Urbains à l'occasion d'une étape budgétaire.

Les autorisations concernées par la présente délibération sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Numéro / opération	Libellé	Modification proposée	Montant AP
2018-3 / 911	Système billétique interopérable pour le réseau TAC	Clôture	4 508 612,19 €

2022-1 / 916	Transports en commun en site propre (TCSP) Annemasse - Gare de Bonne	Augmentation de l'AP, allongement de la durée du programme et ajustement des crédits de paiement (CP)	
2023-3 / 317	P+R Aubrac	Augmentation de l'AP et ajustement des crédits de paiement (CP)	6 554 000,00 €
2024-2 / 318	Acquisition de bus électriques	Création	5 220 000,00 €
TOTAL des autorisations de programme			35 838 653,90 €

Les modifications et les répartitions des crédits de paiement sont détaillées dans les annexes jointes à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement du budget des Transports Urbains dans les conditions prévues en annexe.

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET

Date de signature : 29/03/2024

Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI

Date de signature : 29/03/2024

Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

03 AVR. 2024

SLOW

ID : 074-200011773-20240329-CC_2024_0026-DE

CLOTURE DE L'APCP REALISATION D'UN SYSTEME BILLETTEQUE INTEROPERABLE POUR LE RESEAU TAC

Par délibération n°C-2018-141, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé la réalisation d'un système billettique interopérable pour le réseau TAC.

La dernière actualisation, approuvée au conseil communautaire du 22 mars 2023, prévoyait un montant de l'opération prévu sur 5 années (de 2019 à 2023) de 4 563 202.63 €. Les crédits de paiement s'échelonnaient sur la durée prévisionnelle de réalisation du programme.

Pour rappel, Annemasse-Agglo avait opté pour le budget Transports Urbains pour un transfert du droit à déduction de la TVA jusqu'au 31/12/2022. Par délibération n°CC_2022_0146, le Conseil Communautaire a approuvé l'assujettissement à la TVA du budget annexe des Transports Urbains à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Communautaire du 27 mars 2024 est amené à se prononcer sur la clôture de cette autorisation de programme, la réalisation d'un système billettique interopérable pour le réseau TAC étant terminée, pour un montant définitif de 4 508 612.19 €.



Annonasse Agglo

Agglo de la Vallée de la Loire

Direction des Finances

de la prospective et de l'évaluation (DFPE)

Le 20/02/2024

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

03 AVR 2024

ID : 074-20001173-20240326-CC_2024_0026-DE-3-3

5107

SYSTÈME BILLETTEQUE INTEROPERABLE POUR LE RESEAU TAC - Clôture BP 2024

Prévisions	Titulaire	Montant total de l'opération	Réalisé 2019		Réalisé 2020		Réalisé 2021		Crédits réalisés 2022		Réalisé 2023		Montant total des opérations	
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
A	Conception et mis en œuvre du SBI TAC	1 665 255,46	49%	812 167,03	21%	344 502,00	18%	297 705,54	5%	89 880,89	6%	106 637,64	100%	1 650 893,10
B	Hébergement, exploitation technique, maintenance matérielle et logicielle du système central et logicielle de l'ensemble des applicatifs	46 954,87							100%	46 954,87	0%		100%	46 954,87
E	Etude, conception, développement et déploiement des prestations supplémentaires	33 223,32	86%	28 603,32	14%	4 620,00	0%	-	0%	-	0%		100%	33 223,32
F1	Fourniture, installation, mise en service et garantie d'équipements, matériels et périphériques terminaux et logiciels associés	2 047 349,80	14%	293 663,26	82%	1 677 507,74	0%	-	0%	1 178,80	4%	73 972,00	100%	2 046 321,80
F3	Modules, prestations, fonctionnalités et développements complémentaires	9 885,41	0%	-	0%	-	0%	-	100%	9 885,41	0%		100%	9 885,41
	Total HT	3 802 668,86	30%	1 134 433,61	53%	2 026 629,74	8%	297 705,54	4%	147 899,97	5%	180 609,64	100%	3 787 278,50
	Total TTC	4 563 202,63	30%	1 361 320,33	53%	2 431 955,65	8%	357 246,61	4%	177 479,96	5%	216 731,57	100%	4 544 734,20

total mandaté budgétaire 4 508 612,19

MODIFICATIONS APORTEES A L'APCP TRANSPORTS EN COMPLET EN SITE PROPRE ENTRE LA GARE D'ANNEMASSE ET BONNE

Par délibération N° CC_2022_0040, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé le projet de mise en place d'une ligne de Transport collectif en Site Propre (TCSP) entre la gare d'Annemasse et Bonne. Par délibération n°CC_2023_0035, le Conseil Communautaire a ajusté la répartition des crédits de paiement.

Pour rappel, Annemasse-Agglo avait opté pour le budget Transports Urbains pour un transfert du droit à déduction de la TVA jusqu'au 31/12/2022. Par délibération n°CC_2022_0146, le Conseil Communautaire a approuvé l'assujettissement à la TVA du budget annexe des Transports Urbains à compter du 1er janvier 2023. Le projet de mise en place d'une ligne de Transport collectif en Site Propre (TCSP) entre la gare d'Annemasse et Bonne a été estimé à l'origine en TTC. L'actualisation estime le projet en TTC pour 2022 et en HT à partir de 2023.

L'actualisation prévoit :

- Une augmentation du montant global du programme qui s'explique par :
 - l'évolution du périmètre du projet sur la route de Taninges (travaux + 2.8M€ et foncier + 1.4 M€) ;
 - la prise en compte des révisions de prix estimées à +15% par rapport aux chiffrages initiaux de 2021 (+ 1,8 M€) ;
- Un allongement de 2 ans de la durée de l'APCP ;
- Une nouvelle répartition des crédits de paiement.

	Voté précédemment TTC (A)	Voté précédemment Equivalent HT (pour information) (B)	BP 2024 Nouvelle proposition (Valorisation TTC en 2022 et HT à partir de 2023) (C)	Variations Projet HT (pour information) (C-B)	Variations APCP HT à/c 2023 (C-A)
2022	2 724,27 €	2 270,23 €	2 724,27 €	454,05 €	0,00 €
2023	277 924,00 €	231 603,33 €	81 922,75 €	-149 680,58 €	-196 001,25 €
2024	6 791 400,00 €	5 659 500,00 €	260 000,00 €	-5 399 500,00 €	-6 531 400,00 €
2025	5 722 000,00 €	4 768 333,33 €	2 000 000,00 €	-2 768 333,33 €	-3 722 000,00 €
2026	3 552 951,73 €	2 960 793,11 €	4 000 000,00 €	1 039 206,89 €	447 048,27 €
2027	0,00 €	0,00 €	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €
2028	0,00 €	0,00 €	9 211 394,69 €	9 211 394,69 €	9 211 394,69 €
TOTAL	16 347 000,00 €	13 622 500,00 €	19 556 041,71 €	5 933 541,71 €	3 209 041,71 €

TCSP GARE DE BONNE - Actualisation BP 2024

Affectation des dépenses	2024		2025		2026		2027		2028		Total		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Frais de maîtrise d'ouvrage	308 000,00	29%	84 647,02	3%	100 000,00	34%	100 000,00	0%	-	0%	-	95%	292 147,02
Etudes maîtrise d'œuvre	667 000,00	0%	-	0%	52 891,71	7%	71 357,75	5%	55 398,10	57%	584 321,50	152%	1 016 469,06
Travaux	14 772 000,00	0%	-	0%	1 847 108,29	17%	2 828 642,25	18%	2 944 601,90	53%	8 627 073,19	110%	16 247 425,63
Foncier	600 000,00	0%	-	0%	-	0%	1 000 000,00	50%	1 000 000,00	0%	-	333%	2 000 000,00
Total	16 347 000,00	4%	84 647,02	1%	2 000 000,00	10%	4 000 000,00	20%	4 000 000,00	47%	9 211 394,69	120%	19 556 041,71

Evolution APCR 3 209 041,71

MODIFICATIONS APPORTEES A L'APCP P+R AUBRAC

Par délibération N° CC_2023_0133, le Conseil Communautaire d'Annemasse – Agglo a approuvé le programme pour la réalisation du parking relais Aubrac.

L'actualisation prévoit :

- Une augmentation du programme de 154 000 € correspondant à l'actualisation des frais d'étude suite à l'intégration de la mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination et de petites études complémentaires.
- Une nouvelle répartition des crédits de paiement suite au décalage de quelques mois du calendrier des travaux.

	Voté précédemment	BP 2024 Nouvelle proposition	Variations
2023	205 000,00 €	177 714,42 €	-27 285,58 €
2024	3 133 684,00 €	1 510 317,00 €	-1 623 367,00 €
2025	2 758 280,00 €	3 708 280,00 €	950 000,00 €
2026	303 036,00 €	1 157 688,58 €	854 652,58 €
TOTAL	6 400 000,00 €	6 554 000,00 €	154 000,00 €

Envoyé en préfecture le 02/04/2024
 Reçu en préfecture le 02/04/2024
 Publié le **03 AVR 2024**
 ID : 074-200011773-20240329-CC_2024_0026-DE

SLO

Budget Transports Urbains

**APCP 2023-3
 Opération 317**



**Direction des Finances, de la prospective et de l'évaluation (DFPE)
 Direction des Mobilités (DM)
 Le 20/02/2024**

P + R AUBRAC - MISE A JOUR BP 2024

Affectation de Projet/Opération Secteur de placements en	Montant total de programmés précautionnement voies	Réalisé au 31/12/2023		2024		2025		2026		Total	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant total actuel/HS
Etudes	730 864,00	20%	177 714,42	55%	487 806,00	17%	147 180,00	8%	72 163,58	100%	884 864,00
Travaux	5 669 136,00	0%	-	19%	1 022 511,00	63%	3 561 100,00	19%	1 085 525,00	100%	5 669 136,00
Total	6 400 000,00	3%	177 714,42	23%	1 510 317,00	57%	3 708 280,00	18%	1 157 688,58	100%	6 554 000,00

Evolution APCP 154 000,00

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

03 AVR. 2024

ID : 074-200011773-20240329-CC_2024_0026-DE

CREATION DE L'APCP ACQUISITION DE VEHICULES ET ELECTRIFICATION DU DEPOT DES BUS

Annemasse-Agglomération s'est engagé dans un renouvellement de la flotte des autobus en énergie électrique. Pour financer ce projet d'acquisition de véhicules et d'électrification du dépôt des bus, une autorisation de programme / crédit de paiement pour un montant de 5 220 000€ et d'une durée de 4 ans est créée sur le budget Transports Urbains au moment du vote du budget primitif 2024.

Années	BP 2024 Création de l'opération
2024	150 000,00 €
2025	690 000,00 €
2026	3 750 000,00 €
2027	630 000,00 €
TOTAL	5 220 000, 00 €

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 03 AVR. 2024

ID : 074-200011773-20240329-CC_2024_0026-DE

SLOX

Budget Transports Urbains

APCP 2024-2
Opération 318

Aménagement Agglo
Direction des Finances, de la prospective et de l'évaluation (DFPE)

Direction des Mobilités (DM)

Le 08/03/2024

ACQUISITION DE BUS ELECTRIQUES ET ELECTRIFICATION DU DEPOT DES BUS - CREATION BP 2024

Attribution des dépenses d'investissement	2024		2025		2026		2027		Total
	%	MONNAIE	%	MONNAIE	%	MONNAIE	%	MONNAIE	
Acquisition de véhicules	0%	4 410 000,00	14%	630 000,00	71%	3 150 000,00	#DIV/0!	630 000,00	4 410 000,00
Electrification et travaux GC du dépôt	19%	810 000,00	7%	60 000,00	74%	600 000,00	0%		810 000,00
Total	3%	5 220 000,00	13%	690 000,00	72%	3 750 000,00	420%	630 000,00	5 220 000,00

